



DELIBERATION SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 45

Présents : 27

Pouvoirs : 11

Votants : 38

Date de convocation du Conseil Communautaire :

Le 12/12/2024

Le 19 Décembre 2024, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX, à la salle polyvalente, 3 place Marcel Bonnet à Ambérieux-en-Dombes (01330).

Présents : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Emilie BERTHOLON, Stéphane BERTHOMIEU, Valérie BOYER, Patrick CHARRONDIERE, Armand CHAUMONT, Pascal CUNY, Anne-Marie DEGUEURCE, Carole DEMANGE, Elise DIENNET, Nicole DUGELAY, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Vincent LAUTIER, Michelle NUGUET, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Sylvie PERMEZEL, David POMMIER, Gérard PORRETTI, Bernard REY, Pierre ROSET, Richard SIMMINI, Frédéric VALLOS, France-Line VINCENT.

Absents excusés : Marcel BABAD (Pouvoir à Marc PECHOUX), Cécile BAUDOUX, Fabien BIHLER, Ingrid BESSON (Pouvoir à Richard PACCAUD), Carole BONTEMPS-HESDIN (Pouvoir à Gabriel AUMONIER), Emmanuelle CARGNELLI (Pouvoir à Bernard REY), Jacques CORMORECHE, Jean-Jacques DUMONT (Pouvoir à Armand CHAUMONT), Nadia GUYON (Pouvoir à Stéphane BERTHOMIEU), Bruno HENRY, Agathe IACOVELLI (Pouvoir à Nicole DUGELAY), Amina LEGHNIDER, Corinne MARTIN GAJAC (Pouvoir à Frédéric VALLOS), Patrick NABETH, Stéphanie PALLIER, Delphine PICHOURON (Pouvoir à Yves DUMOULIN), Nathalie TISSERAND (Pouvoir à Vincent LAUTIER), Catherine VIGNON (Pouvoir à Valérie BOYER).

Secrétaire de séance : Stéphane BERTHOMIEU.

OBJET : FINANCES -- BUDGET PRINCIPAL 2024 -- ACTUALISATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES (AP) AVEC CRÉDITS DE PAIEMENTS (CP) :

Vu les articles L2311-1 à L2311-3, L2312-1 à L2312-4 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2024C72, en date du 11 avril 2024, relative au vote du budget primitif 2024 du budget principal ;

Vu la délibération n°2024C73, en date du 11 avril 2024, relative au vote des autorisations de Programmes (AP) avec Crédits de Paiements (CP) de 2024 ;

Vu la délibération n°2024C203, en date du 14 octobre 2024, relative à la décision modificative n°1 du budget principal 2024 ;

M. Stéphane BERTHOMIEU, Vice-Président chargé des finances, rappelle au Conseil communautaire que la CCDSV a recours aux autorisations de programme (AP) et crédits de paiement (CP) pour la gestion des opérations de travaux prévues sur plusieurs années. Ce mode de gestion, prévu par l'article L2311-3 du CGCT permet de mieux prendre en compte la mesure du caractère pluriannuel des investissements intercommunaux.

Pour mémoire, les AP et les CP sont définis aux articles L2311-3 et R2311-9 du CGCT de la manière suivante :

- Les autorisations de programme correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la commune, ou à des subventions d'équipement versées à des tiers.
- Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour l'exécution des dépenses d'investissement ; elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.
- Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes. Seuls les crédits de paiement participent à l'équilibre budgétaire et sont équilibrés en recettes dès l'année de leur inscription au budget communal.
- Chaque autorisation de programme comporte la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants.

La création, l'augmentation, la révision ou la clôture d'une AP sont de la compétence de l'assemblée délibérante. Elles sont votées par le Conseil communautaire, par délibération distincte, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives. Les AP sont ainsi révisées et/ou clôturées périodiquement. Ces travaux concourent à une gestion rigoureuse et sincère des finances de la communauté de commune.

Considérant qu'il convient :

- En dépenses et en recettes de modifier la répartition des crédits de paiement entre 2024 et 2025 de certaines AP/CP pour permettre d'actualiser les crédits de paiements en fonction de l'évolution des travaux et du paiement des factures afférentes.

M. Stéphane BERTHOMIEU présente au Conseil communautaire l'actualisation des AP/CP du **Budget Principal 2024** en faisant apparaître l'évolution des montants entre le vote du budget principal et le vote de la décision modificative n°2 du budget principal.

Détail des AP/CP : Autorisations de Programmes (AP) avec Crédits de Paiements (CP) :

N°	DEPENSES	RAPPEL DU MONTANT DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES (Délibération 2024C73 du 11/04/2024)	RAPPEL DES CRÉDITS DE PAIEMENTS CONSOMMÉS ENTRE 2018 ET 2023	MONTANTS DES CRÉDITS DE PAIEMENTS LORS DU VOTE DU BP 2024	MONTANT ACTUALISÉ DES CRÉDITS DE PAIEMENTS 12/2024	CRÉDITS DE PAIEMENTS PRÉVISIONNELS 2025	CRÉDITS DE PAIEMENTS PRÉVISIONNELS 2026	CRÉDITS DE PAIEMENTS PRÉVISIONNELS 2027
1000	APCP Equipement sportif nouveau gymnase Saint Didier	7 997 074,05	5 586 129,05	2 410 945,00	1 900 000,00	510 945,00	0,00	0,00
1001	APCP Accessibilité arrêts de bus	672 999,72	470 531,51	102 468,21	102 468,21	100 000,00	0,00	0,00
1002	APCP Requalification des ZI	2 450 683,74	1 340 979,15	793 569,00	793 569,00	316 135,59	0,00	0,00
1003	APCP Itinéraires de randonnées et Chemin du curé d'Ars	110 000,00	55 907,65	54 092,35	31 300,00	22 792,35	0,00	0,00
1004	APCP Bords de Saône- Via Saône	7 238 823,31	6 938 279,95	300 543,36	150 000,00	150 543,36	0,00	0,00
1005	APCP Bords de Saône - Infrastructures	1 336 657,64	505 498,56	656 159,08	500 000,00	276 159,08	55 000,00	0,00
1006	APCP SIEGE SOCIAL	2 950 000,14	481 305,14	700 000,00	700 000,00	1 318 695,00	450 000,00	0,00
1007	APCP Nouvelles crèches	6 447 048,40	157 048,40	3 160 000,00	1 409 414,79	1 650 585,21	230 000,00	0,00
1008	APCP Passerelle vélo Anse Saint Bernard	4 000 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00	800 000,00	1 000 000,00	2 000 000,00
	TOTAL AP/CP	33 203 287,00	15 535 679,41	8 377 777,00	5 786 752,00	8 145 855,59	1 735 000,00	2 000 000,00

N°	RECETTES	RAPPEL DU MONTANT DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES (Délibération 2024C73 du 11/04/2024)	RAPPEL DES CRÉDITS DE PAIEMENTS CONSOMMÉS ENTRE 2018 ET 2023	MONTANTS DES CRÉDITS DE PAIEMENTS LORS DU VOTE DU BP 2024	MONTANT ACTUALISÉ DES CRÉDITS DE PAIEMENTS 12/2024	CRÉDITS DE PAIEMENTS PRÉVISIONNELS 2025	CRÉDITS DE PAIEMENTS PRÉVISIONNELS 2026	CRÉDITS DE PAIEMENTS PRÉVISIONNELS 2027
1000	APCP Equipement sportif nouveau gymnase Saint Didier	3 471 117,09	1 366 316,09	2 104 801,00	250 000,00	1 354 801,00	0,00	0,00
1001	APCP Accessibilité arrêts de bus	185 465,52	185 465,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1002	APCP Requalification des ZI	79 113,00	27 897,00	51 216,00	30 000,00	21 216,00	0,00	0,00
1003	APCP itinéraires de randonnées et Chemin du curé d'Ars	30 000,00	18 822,00	11 178,00	11 178,00	0,00	0,00	0,00
1004	APCP Bords de Saône-Via Saône	6 099 808,59	4 490 781,59	1 609 027,00	1 609 027,00	0,00	0,00	0,00
1005	APCP Bords de Saône - Infrastructures	450 949,00	86 949,00	0,00	0,00	364 000,00	0,00	0,00
1006	APCP SIEGE SOCIAL	596 000,00	76 000,00	50 000,00	50 000,00	170 000,00	300 000,00	0,00
1007	APCP Nouvelles crèches	2 963 000,00	0,00	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	963 000,00
1008	APCP Passerelle vélo Anse Saint Bernard	2 650 000,00	0,00	0,00	0,00	650 000,00	2 000 000,00	0,00
	TOTAL AP/CP	16 525 453,20	6 252 231,20	4 826 222,00	2 450 205,00	3 560 017,00	3 300 000,00	963 000,00

Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 05/12/2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité,

- ✓ **D'ADOPTER** l'actualisation des AP/CP du budget principal telle que présentée ci-dessus.

Fait à Ambérieux en Dombes,
Le 19/12/2024

**Le Secrétaire de Séance,
Stéphane BERTHOMIEU**



**Le Président,
Marc PECHOUX**

Affichage sous format électronique : 23/12/2024



Accusé de réception en préfecture
001-200042497-20241219-2024C233-DE
Reçu le 23/12/2024